

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 2 JUIN 2013 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents** : Monsieur le maire Yvon Laramée et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente** : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**Sont absents** : Mme Nathalie Lemaire et M. Patrick McDonald

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Guy Sénécal.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2014-06-202**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour, avec l’ajout du point suivant :

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

17.1 Conférence de M. André Champagne ;

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014;

2.2 Séance de consultation publique du 5 mai 2014, 19h00;

2.3 Séance de consultation publique du 5 mai 2014, 19h10;

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

4.1 Retour du MTQ sur nos demandes concernant l’aménagement de la voie cyclable au village jusqu’au Parc Missisquoi-Nord;

4.2 Résolution modifiant le règlement de plan d’urbanisme de la Municipalité d’Austin en regard de l’article 59;

4.3 Lettre de Bolton-Est concernant l’entente du service incendie;

4.4 Demande d’appui du Club de motoneigistes du Memphrémagog;

4.5 Rapport annuel – Coop Santé Eastman;

**5. Administration générale**

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

5.2 Nomination d’un maire suppléant;

- 5.3 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 8 mai 2014 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

## **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2014;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Embauche d'une animatrice pour le camp de jour 2014;
- 7.2 Proclamation des Journées de la Culture;
- 7.3 Modification au bail de location du BAT;
- 7.4 Adoption de la Politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques;
- 7.5 Résolution d'appui aux Correspondances d'Eastman;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Résolution ratifiant l'ouverture des soumissions tenue le 23 mai à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les chemins des Diligences Est, Orford-sur-le-lac et Bellevue;
- 9.2 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 22 mai 2014;
- 9.3 Octroi à Produits de béton de Granby pour les dalles des bacs 3-voies;
- 9.4 Autorisation de dépense pour le rechargement des chemins;
- 9.5 Autorisation pour lancer un appel d'offres pour la réfection de la rue des Pins et le chemin des Diligences;
- 9.6 Mandat pour inspection télévisée de la conduite d'égout sanitaire et pour procéder à des essais d'étanchéité sur les trois (3) conduites existantes de la rue Chagnon;
- 9.7 Autorisation pour entamer le processus de demande de financement pour le remplacement des conduites de distribution d'eau potable et la mise en place des conduites d'eaux usées sur le chemin du Lac-d'Argent;
- 9.8 Embauche de deux (2) journaliers au service des travaux publics au poste de saisonnier à temps partiel;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars 2014;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2014;
- 10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 22 mai 2014;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2014;
- 10.5 Éradication de la berce du Caucase – mandat à M. Christian Thiffault;
- 10.6 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Barrage du Lac Orford;
- 10.7 Mandat à Aquatech pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable à la nouvelle usine de filtration;
- 10.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;
- 10.9 Mandat à Aquatech pour le mesurage des boues des étangs aérés;
- 10.10 Engagement conditionnel dans le projet intermunicipal de compostage des municipalités de l'Ouest du lac Memphrémagog

## **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 avril 2014;

11.2 Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

## **12. Demandes de dérogation mineure**

### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande de Mme Jacinthe Boissé pour agrandir sa résidence par l'arrière de 12 x 24 pi au 15 rue Martin, lot 4 380 239;
- 13.2 Demande de Mme Francine Gamache pour ajouter une remise de 10 x 12 pi au 14 rue de l'Escalade, lot 3 353 378;
- 13.3 Demande de M. Richard Carter pour installer une serre de 30 x 32 pi au 587 rue Principale, lot 4 380 458;
- 13.4 Demande de M. René Circé pour implanter un cabanon de 12 x 18 pi au 132 rue Martin, lot 4 380 482;
- 13.5 Demande de M. Jean-Guy Moreau pour construire une remise de 8 x 10 pi au 10 rue Lambert, lot 4380 442;
- 13.6 Demande de M. Luc Rivest pour ajouter une véranda de 10 x 11 pi au 37 chemin du Mousqueton, lot 3 353 367;
- 13.7 Demande de M. Mathieu Lecompte pour implanter une maison sur la rue de Villebois, lot 5 155 576;
- 13.8 Demande de Mme Johanne Gagnon pour implanter un garage de 30 x 22 pi au 144 rue Martin, lot 2 237 457;
- 13.9 Demande de Mme Manon Laganière pour implanter une résidence sur la rue des Élans, lot 3 482 470 et 3 482 495;
- 13.10 Demande de M. Michel Rossano pour changer son toit de bardeaux par un toit de tôle au 354 rue Principale, lot 4 380 153;

### **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mai 2014;

### **15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-17 permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux;

### **16. Règlements**

- 16.1 Adoption du règlement 2014-11 concernant les événements particuliers;
- 16.2 Adoption du règlement 2014-12 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;
- 16.3 Adoption du règlement 2014-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- 16.4 Adoption du règlement 2014-14 concernant les nuisances;
- 16.5 Adoption du règlement 2014-15 concernant la sécurité incendie;
- 16.6 Adoption du second projet de règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.7 Adoption du règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.8 Adoption du règlement 2014-09 amendant le règlement de plan d'urbanisme 2012-07;
- 16.9 Adoption du règlement 2014-10 amendant le règlement de zonage 2012-08;

### **17. Affaires nouvelles**

- 17.1 Conférence de M. André Champagne;

### **18. Période de questions**

### **19. Levée de la séance**

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

### **2.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014;**

### **RÉSOLUTION 2014-06-203**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.2 Séance de consultation publique du 5 mai 2014, 19h00;**

**RÉSOLUTION 2014-06-204**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 5 mai 2014 à 19h00, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.3 Séance de consultation publique du 5 mai 2014, 19h10;**

**RÉSOLUTION 2014-06-205**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 5 mai 2014 à 19h10, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉTITIONS**

*aucune*

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Retour du MTQ sur nos demandes concernant l'aménagement de la voie cyclable au village jusqu'au Parc Missisquoi-Nord;**

Le conseil prend acte.

**4.2 Résolution modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Municipalité d'Austin en regard de l'article 59;**

Le conseil prend acte.

**4.3 Lettre de Bolton-Est concernant l'entente du service incendie;**

Le conseil prend acte.

**4.4 Demande d'appui du Club de motoneigistes du Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

#### **4.5 Rapport annuel – Coop Santé Eastman;**

Le conseil prend acte.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog notamment** concernant l'octroi de deux projets culturels, les Correspondances d'Eastman et le Volta Festival.

#### **5.2 Nomination d'un maire suppléant;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-206**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le maire nomme M. Jean-Maurice Fortin et il est, par la présente, nommé, comme maire suppléant de la municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 30 juin 2014 au 12 janvier 2015;

**QUE** le maire, M. Yvon Laramée ou le maire suppléant M. Jean-Maurice Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Ginette Bergeron soient et sont autorisés à agir à titre de signataires des comptes de la municipalité, à partir du 30 juin 2014;

**QUE** deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet;

**QUE** copie de la résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.3 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 8 mai 2014 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-207**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste senc et datée du 8 mai 2014 soit et est approuvée tel que préparée;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-208**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2014 au montant de 325 718,90 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-209**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 mai 2014 et ce, pour un montant de 47 192,59 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-210**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 5 mai 2014, et ce, pour un montant de 54 458,58 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Embauche d'une animatrice pour le camp de jour 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-211**

**ATTENDU QU'**un appel public de candidatures a été effectué pour le poste d'animateur(trice) de camp de jour;

**ATTENDU QU'**au terme de cet appel, le comité de sélection formé de la coordonnatrice du camp de jour et de la coordonnatrice aux loisirs a retenu trois (3) candidatures pour une entrevue;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil embauche Mme Amélie Le Caignard au poste d'animatrice de camp de jour, aux conditions établies pour ce poste.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.2 Proclamation des 18<sup>e</sup> Journées de la culture;**

### **RÉSOLUTION 2014-06-212**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité d'Eastman et de la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**ATTENDU QUE** l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** la municipalité d'Eastman, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture (26, 27 et 28 septembre 2014).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.3 Modification au bail de location du BAT;**

### **RÉSOLUTION 2014-06-213**

**ATTENDU** la proposition du propriétaire de déménagement des locaux du BAT du 21 rue Lapointe au 17 rue Lapointe;

**ATTENDU QUE** la proposition du propriétaire offre des avantages quant aux espaces disponibles ainsi qu'aux coûts jumelés de loyer et d'entretien, tel que décrit à la proposition du 14 avril 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le bail aux conditions stipulées à la proposition datée du 14 avril et aux suivantes :

- La durée du bail sera la même que le bail actuel, soit jusqu'au 31 octobre 2015;
- Le coût du loyer, incluant les frais d'entretien, est de 935 \$ / mois.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **7.4 Adoption de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-214**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil adopte la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques telle que déposée et faisant partie intégrante de la présente résolution.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **7.5 Résolution d'appui aux Correspondances d'Eastman;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-215**

**ATTENDU QUE** les Correspondances d'Eastman tiendra son évènement annuel du 7 au 10 août 2014;

**ATTENDU QUE** les Correspondances d'Eastman sollicite l'appui de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** la municipalité appuie les Correspondances d'Eastman dans la tenue de son évènement annuel qui aura lieu du 7 au 10 août 2014 sur le territoire de la municipalité;

**QUE** la municipalité appuie les Correspondances d'Eastman à faire les demandes de permis nécessaires au bon déroulement des activités.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le conseil prend acte.

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Ratification de l'ouverture des soumissions tenue le 23 mai 2014 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les chemins des Diligences Est, Orford-sur-le-lac et Bellevue;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-216**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du site officiel se@o concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » sur les chemins des Diligences Est, Orford-sur-le-lac et Bellevue;

**ATTENDU QUE** trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais requis à savoir :

| <b>SOUMISSIONNAIRES</b> | <b>MONTANTS</b> | <b>TPS</b>  | <b>TVQ</b>   | <b>TOTAL</b>         |
|-------------------------|-----------------|-------------|--------------|----------------------|
| Pavages Maska inc       | 139 433,69 \$   | 6 971,68 \$ | 13 908,51 \$ | <b>160 313,88 \$</b> |
| Construction DJL inc    | 146 461,53 \$   | 7 323,08 \$ | 14 609,54 \$ | <b>168 394,15 \$</b> |
| Sintra inc Estrie       | 181 228,55 \$   | 9 061,43 \$ | 18 077,55 \$ | <b>208 367,53 \$</b> |

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues, ouvertes régulièrement le 23 mai 2014 en présence de Caroline Rioux, directrice générale, Lise Coupal, secrétaire administrative, Jonathan Lamontagne et Richard Lepage de Pavages Maska inc et Fabien Charles de Construction DJL inc;

**ATTENDU QU'**elles ont été analysées postérieurement par la directrice générale;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** l'ouverture des soumissions tenue le 23 mai 2014 à 11h00 à l'hôtel de ville d'Eastman concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les chemins des Diligences Est, Orford-sur-le-lac et Bellevue soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

**QUE** l'entrepreneur **Pavages Maska inc** a présenté la plus basse soumission, a été analysée et trouvée conforme;

**QUE** le conseil adjuge le contrat à prix unitaire pour la réalisation des travaux pour « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » pour les chemins des Diligences Est, Orford-sur-le-lac et Bellevue à **Pavages Maska inc.**

**QUE** le conseil approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur font office de contrat;

**QUE** le conseil décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débiter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 22 mai 2014;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 22 mai 2014.

**9.3 Octroi à *Produits de béton de Granby* pour les dalles des bacs 3-voies;**

**RÉSOLUTION 2014-06-217**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise *Produits de béton de Granby* à produire les socles pour les bacs 3-voies à être installés dans les aires publiques, pour un montant de 1 642 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Autorisation de dépense pour le rechargement des chemins;**

**RÉSOLUTION 2014-06-218**

**ATTENDU** la soumission de *Normand Jeanson Excavation inc* pour la fourniture de pierres 0 ¾ B, transport inclus, pour le rechargement;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil autorise une dépense de 23 500 \$ plus les taxes applicables pour le rechargement des rues de la municipalité auprès de *Normand Jeanson Excavation inc*, tel que soumissionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Autorisation pour lancer un appel d'offres pour la réfection de la rue des Pins et le chemin des Diligences;**

**RÉSOLUTION 2014-06-219**

**ATTENDU** le résultat de l'ouverture de soumission pour le pavage de l'été 2014 et que ce résultat dégage une somme permettant de faire d'autres travaux;

**ATTENDU QUE** le comité des travaux publics a analysé les autres travaux à être effectués et qu'il recommande la réfection de la rue des Pins au cœur du village et la finalité du chemin des Diligences (# 1174 vers le chemin d'Orford-sur-le-lac);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à donner un mandat d'arpentage de la rue des Pins afin de s'assurer que les travaux soient effectués dans l'emprise de la rue;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres pour la réfection de la rue des Pins et du chemin des Diligences (# 1174 vers chemin d'Orford-sur-le-lac).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- 9.6 Mandat pour inspection télévisée de la conduite d'égout sanitaire et pour procéder à des essais d'étanchéité sur les trois (3) conduites existantes de la rue Chagnon;**

**RÉSOLUTION 2014-06-220**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater une firme spécialisée pour effectuer une inspection télévisée de la conduite d'égout gravitaire et à procéder à des essais d'étanchéité sur les trois (3) conduites existantes (eau potable, égout sanitaire par refoulement et d'égout sanitaire gravitaire) de la rue Chagnon pour un montant approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- 9.7 Autorisation pour entamer le processus de demande de financement pour le remplacement des conduites de distribution d'eau potable et la mise en place des conduites d'eaux usées sur le chemin du Lac-d'Argent;**

**RÉSOLUTION 2014-06-221**

**ATTENDU QUE** la mise à jour du Plan d'intervention des infrastructures municipales effectuée en 2012-2013 démontre que la priorité d'intervention est le remplacement des conduites de distribution d'eau potable du chemin du Lac-d'Argent;

**ATTENDU QU'**une évaluation des coûts de cette réfection a été produite;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil confirme la nécessité de débiter le processus de demande de financement pour le remplacement des conduites de distribution d'eau potable sur le chemin du Lac-d'Argent;

**QUE** le conseil confirme l'orientation suivante à l'effet d'inclure des travaux de mise en place des conduites d'eaux usées simultanées aux travaux de réfection des conduites d'eau potable;

**QUE** les scénarios pour l'évaluation des coûts comprennent la possibilité de l'aménagement d'un corridor récréatif permettant la pratique de la marche et du vélo de façon sécuritaire;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater un arpenteur pour déterminer la propriété municipale ainsi que les empiètements.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

- 9.8 Embauche de deux (2) journaliers au service des travaux publics au poste de saisonnier à temps partiel;**

**RÉSOLUTION 2014-06-222**

**ATTENDU QUE** le poste de journalier saisonnier à temps partiel a été affiché;

**ATTENDU QUE** trois (3) personnes ont été sélectionnées pour une entrevue;

**ATTENDU QU'**à la suite de ces entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche d'Alex Dufresne Morin et de Bernard Lefort;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil embauche M. Alex Dufresne Morin au poste de journalier saisonnier à temps partiel (3 jours / semaine) à compter du 3 juin 2014, aux conditions établies pour ce poste.

**QUE** le conseil embauche M. Bernard Lefort (2 jours / semaine) à compter du 3 juin 2014, aux conditions établies pour ce poste.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars 2014**

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2014;**

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport verbal de la rencontre du comité consultatif en environnement du 22 mai 2014;**

Mme Caroline Rioux, directrice générale fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 22 mai 2014, en l'absence de la représentante du comité, Mme Nathalie Lemaire.

### **10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2014;**

Le conseil prend acte.

### **10.5 Éradication de la berce du Caucase – mandat à M. Christian Thiffault;**

## **RÉSOLUTION 2014-06-223**

**ATTENDU QUE** de nombreuses colonies de berce du Caucase sont présentes sur le territoire d'Eastman;

**ATTENDU QU'**il en va de la protection de la santé et de la sécurité des citoyens;

**ATTENDU QUE** la seule méthode efficace pour l'éradication de la berce du Caucase est l'arrachage;

**ATTENDU** les effectifs réduits au département des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de M. Christian Thiffault, à titre contractuel, afin qu'il procède à l'arrachage de la berce du Caucase que sur les terrains municipaux et les emprises de rues municipales;

**QUE** le mandat de M. Thiffault soit pour la période de mai 2014 à août 2014, période cruciale de propagation de la berce du Caucase selon les conditions déterminées entre les parties;

**QUE** les frais reliés à ce mandat soient et sont assumés par le budget 2014 prévu à cet effet et payable sur présentation de factures approuvées par l'inspectrice en environnement.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **10.6 Mandat pour contrôle qualitatif des matériaux – Barrage du Lac Orford;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-224**

**ATTENDU QU'**il est de mise, dans un projet d'infrastructures, de s'assurer de la qualité des matériaux pendant la construction;

**ATTENDU** la proposition de SM<sup>i</sup>, datée du 3 juin 2014, en regard du contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du barrage du Lac Orford;

**Il est proposé par  
appuyé par**

**QUE** le conseil mandate les consultants SM<sup>i</sup> pour le contrôle des matériaux, et ce, selon la description de la proposition d'honoraires datée du 3 juin 2014, pour un montant à déterminer.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

#### **10.7 Mandat à Aquatech pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable à la nouvelle usine de filtration;**

##### **RÉSOLUTION 2014-06-225**

**ATTENDU** la mise en marche imminente de la nouvelle usine de filtration d'eau potable;

**ATTENDU QU'**en raison de cette nouvelle usine, il y a lieu de revoir le mandat actuel d'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable;

**ATTENDU** la proposition déposée par Aquatech, l'exploitant actuel des installations, datée du 13 mai 2014;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil accepte la proposition d'*Aquatech* pour l'exploitation des installations de production et de distribution d'eau potable pour la nouvelle usine au coût mensuel de 2 995 \$, tel que présenté;

**QUE** cette proposition remplace l'entente initiale de décembre 2003 ainsi que l'avenant # 1 daté de février 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2014-06-226**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.9 Mandat à Aquatech pour le mesurage des boues des étangs aérés;**

**RÉSOLUTION 2014-06-227**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder au mesurage des boues des étangs aérés au trois (3) ans;

**ATTENDU QUE** le dernier mesurage s'est fait en 2011;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise le mesurage des boues des trois (3) cellules des étangs aérés pour un montant de 1 930 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.10 Engagement conditionnel dans le projet inter municipal de compostage des municipalités de l'Ouest du lac Memphrémagog**

**RÉSOLUTION 2014-06-228**

**ATTENDU QUE** la politique 2010-2015 en matière de gestion des matières résiduelles du gouvernement Québécois, qui a pour finalité l'interdiction d'enfouir les matières organiques dès 2020;

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit des obligations, des pénalités et de l'aide financière pour implanter des infrastructures de traitement; et que notamment, il existe un programme se terminant en 2017 qui permet une aide financière aux municipalités qui veulent traiter leur compostage localement, ainsi que pour l'achat des bacs résidentiels pour la collecte des matières organiques (seulement dans le cadre d'un projet concernant le traitement des matières résiduelles);

**ATTENDU QUE** la Municipalité du canton de Potton (ci-après « Potton ») a pris l'initiative de présenter un projet de compostage local (ci-après le « Projet »), pour les raisons suivantes:

- Potton dispose d'une propriété, dite le site de l'ancien dépotoir municipal, qui est éligible pour installer une unité de compostage en masse, selon les critères actuels du Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (ci-après MDDELCC);
- Potton a instauré en 2013 une collecte des matières organiques et doit présentement acheminer ces matières au site de compostage de Coaticook (ci-après la « 3<sup>ème</sup> voie », après celle des ordures et celle du recyclage);
- Potton a étudié depuis le début de 2012 les différentes options de traitement des matières organiques collectées et en est venu à la conclusion qu'une installation de traitement de ces matières serait viable localement, au-delà d'un certain tonnage minimum (le Projet);

**ATTENDU QUE** le Projet envisagé ne serait rentable que si plusieurs municipalités régionales contigües participent, afin d'atteindre un niveau de tonnage intéressant pour minimiser les coûts;

**ATTENDU QUE** dès le 15 janvier 2013, Potton a fait une présentation du Projet aux maires et aux directeurs des municipalités dites de l'Ouest du lac Memphrémagog dont Stukely-Sud, Eastman, St-Étienne-de-Bolton, Bolton-Est, Potton, St-Benoit-du-Lac et Austin, (ci-après « AMO »), suivi d'une présentation détaillée le 8 mai 2014 après les élections municipales du 3 novembre 2013 et que les documents (y compris les fichiers de calculs des données) ont été déposés et transmis à ces derniers;

**ATTENDU QUE** le Projet ne devient rentable qu'avec la participation majoritaire d'AMO et prévoit générer des économies substantielles pour les municipalités participantes par comparaison au traitement actuel des matières organiques acheminées à grand frais de transport à Coaticook;

**ATTENDU QUE** l'AMO est maintenant bien aux faits des conséquences d'un engagement à participer dans le Projet; que ce projet, afin d'aboutir pour l'année 2016, doit être enclenché en 2014 pour que l'étude détaillée et l'obtention des autorisations nécessaires soient faites; que les devis et les plan pour la construction soient amorcés en 2015, avec éventuel lancement de la production, et que la première année complète de production serait alors 2016;

**ATTENDU QUE** la transition vers la 3<sup>ème</sup> voie n'est pas sans douleur et qu'il s'écoule plusieurs mois, voire années avant que les quantités de matières organiques collectées atteignent leur plein potentiel de réduction de ce qui est jeté aux ordures ultimes, et que donc, l'échéancier ci-dessus permet de travailler sur cet aspect en vue de la rentabilité du projet dès 2016;

**ATTENDU QU'**une entente inter municipale sera requise pour gouverner le Projet et ensuite l'exploitation continue du centre de traitement de compostage à Potton, et que cette entente, d'une certaine complexité, doit être conclue en priorité en 2014;

**ATTENDU QUE**, suite à la présentation du 8 mai, Potton conclut que pour que le Projet soit viable, au moins les municipalités d'Austin et d'Eastman, ainsi que au moins l'une des deux municipalités de Bolton-Est ou Stukely-Sud doivent participer pour que le seuil de rentabilité du Projet soit atteint, mais que la préférence est majoritairement que toutes les municipalités AMO participent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** la Municipalité d'Eastman s'engage, *conditionnellement*, à prendre part, participer et être lié(e) par une entente inter municipale pour le traitement des matières compostables en commun, à Potton, couvrant le Projet, dès 2014;

**QUE** pour maintenir la validité de cet engagement, les conditions soient les suivantes:

- Que la nature, la structure et la finalité du Projet ne change pas de façon substantielle en cours de route;
- Que les autorisations soient obtenues des différentes instances gouvernementales impliquées;
- Que l'aspect de l'aide financière du gouvernement du Québec ne soit pas annulé (subventions couvrant les équipements de compostage et les bacs) ou réduit à un niveau selon lequel la majorité du fardeau (définie comme étant 50% des coûts totaux, équipement et bacs compris) serait supporté par les municipalités participantes;
- Que les municipalités suivantes soient au minimum participantes:
  - Potton, Austin et Eastman obligatoirement
  - et **au moins l'une des deux** de Bolton-Est ou Stukely-Sud;

**QUE** la validité de cet engagement devienne inconditionnelle dès que les quatre (4) conditions énumérées au paragraphe précédent deviennent parfaitement accomplies et vérifiées;

**QUE** la Municipalité d'Eastman délègue M. Yvon Laramée, maire, à titre de participant représentant la municipalité d'Eastman sur le comité de direction du Projet;

**QUE** la formation du comité directeur précité soit la première action suivant l'adoption du Projet par la présente par une majorité des municipalités intéressées telle que définie ci-dessus.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 avril 2013;**

Le conseil prend acte.

### **11.2 Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-229**

**ATTENDU** la fin du mandat de M. Pierre Boutin au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil nomme M. Pierre Boutin, membre du CCU, pour un mandat de deux (2) ans.



*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

- 13.1 Demande de Mme Jacinthe Boissé pour agrandir sa résidence par l'arrière de 12 x 24 pi au 15 rue Martin, lot 4 380 239;
- 13.2 Demande de Mme Francine Gamache pour ajouter une remise de 10 x 12 pi au 14 rue de l'Escalade, lot 3 353 378;
- 13.3 Demande de M. Richard Carter pour installer une serre de 30 x 32 pi au 587 rue Principale, lot 4 380 458;
- 13.4 Demande de M. René Circé pour implanter un cabanon de 12 x 18 pi au 132 rue Martin, lot 4 380 482;
- 13.5 Demande de M. Jean-Guy Moreau pour construire une remise de 8 x 10 pi au 10 rue Lambert, lot 4380 442;
- 13.6 Demande de M. Luc Rivest pour ajouter une véranda de 10 x 11 pi au 37 chemin du Mousqueton, lot 3 353 367;
- 13.7 Demande de M. Mathieu Lecompte pour implanter une maison sur la rue de Villebois, lot 5 155 576;
- 13.8 Demande de Mme Johanne Gagnon pour implanter un garage de 30 x 22 pi au 144 rue Martin, lot 2 237 457;
- 13.9 Demande de Mme Manon Laganière pour implanter une résidence sur la rue des Élans, lot 3 482 470 et 3 482 495;
- 13.10 Demande de M. Michel Rossano pour changer son toit de bardeaux par un toit de tôle au 354 rue Principale, lot 4 380 153;

**RÉSOLUTION 2014-06-230**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 mai 2014 (rés. 2014-16);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mai 2013;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-17 permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-17 permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÉGLEMENTS**

### **16.1 Adoption du règlement 2014-11 concernant les événements particuliers;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-231**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le règlement 2014-11 concernant les événements particuliers soit et est adopté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **16.2 Adoption du règlement 2014-12 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-232**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le règlement 2014-12 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques soit et est adopté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **16.3 Adoption du règlement 2014-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-233**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le règlement 2014-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre soit et est adopté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **16.4 Adoption du règlement 2014-14 concernant les nuisances;**

#### **RÉSOLUTION 2014-06-234**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le règlement 2014-14 concernant les nuisances soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.5 Adoption du règlement 2014-15 concernant la sécurité incendie;**

**RÉSOLUTION 2014-06-235**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le règlement 2014-15 concernant la sécurité incendie soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.6 Adoption du second projet de règlement 2014-16 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

**RÉSOLUTION 2014-06-236**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2014-16 amendant le règlement de zonage n° 2012-08 », soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.7 Adoption du règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

**RÉSOLUTION 2014-06-237**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le règlement 2014-07 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.8 Adoption du règlement 2014-09 amendant le règlement de plan d'urbanisme 2012-07;**

**RÉSOLUTION 2014-06-238**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le règlement 2014-09 amendant le règlement de plan d'urbanisme 2012-07 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**16.9 Adoption du règlement 2014-10 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

**RÉSOLUTION 2014-06-239**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le règlement 2014-10 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **17. AFFAIRES NOUVELLES**

### **17.1 Conférence de M. André Champagne;**

Philippe-Denis Richard invite la population à une conférence donnée par M. André Champagne, à la bibliothèque le 18 juin à 19h00, sur la Grande Guerre.

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Guy Dionne demande si l'appui aux Correspondances d'Eastman constitue aussi un appui financier.*

*M. Jean Lecuyer, résident du 93 chemin des Érables, exprime ses félicitations à Alexis L'Heureux-Riel pour le travail de ramassage des branches.*

*M. Raymond Martimbeau, résident du 13 chemin de l'Hirondelle, indique des travaux à faire dans son secteur.*

*Mme Lorraine Hudon se questionne sur le système septique de la résidence en construction (conteneur) sur la route 112. Elle s'indigne de l'établissement d'une deuxième crèmerie au village.*

*M. Claude Desautels remercie la municipalité concernant l'entretien des chemins. Il corrige une information citée lors d'une assemblée précédente. Il réitère sa demande quant à rencontrer les membres du CCU pour les usages au secteur du Lac Stukely.*

*M. Pierre Boutin indique que certains accotements du chemin du Lac-d'Argent méritent une attention.*

*Mme Diane Huot s'informe sur le règlement concernant l'éclairage et les orientations du conseil à ce sujet.*

*M. Jacques Morissette fait un exposé sur la problématique de l'usage dérogatoire d'un résident de la 3<sup>e</sup> rue. Il remercie le maire et la directrice générale pour leur intervention.*

*M. Pierre Landry indique qu'il serait souhaitable de planifier des aménagements cyclistes et pédestres sur le chemin du Lac-d'Argent et sur le chemin George-Bonnallie.*

*M. Christopher Gains souligne un problème d'égouttement d'eau devant chez lui.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2014-06-240**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h47.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,**  
Maire

---

**Caroline Rioux,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière